



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Mise en ligne le 24/07/2025

Décision du maire n° 2025.086

OBJET Contrat de cession – 1,2,3 Gains'Bar

Le maire de la commune de Chessy,

Visas Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122_22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Culture ;

Vu le projet du contrat de cession ;

Considérant Les orientations municipales dans le domaine de la politique culturelle et plus spécifiquement la volonté de développer une programmation accessible et familiale ;

La proposition artistique de l'association Sol94 est adaptée à un public familial selon la demande de la commune.

Décide **Article 1**
Le contrat de cession est conclu avec l'association Sol94, représentée par Monsieur Jordan FOIX, président de l'association Sol94, pour une représentation le samedi 4 octobre 2025, 20h30 à la Ferme des Tournelles, auditorium Joséphine Baker à Chessy.

Article 2
La dépense résultant de cette opération d'un montant total de 2800 € TTC (Deux mille huit cents euros) sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2025.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250724-DEC_2025_086-CC
Date de télétransmission : 24/07/2025
Date de réception préfecture : 24/07/2025